94B 3126

TRIBUNAL COMMERCE CRETEIL
008173 | 23 JUIL. 96
RC ANALYTIQUE

CISI Holding

Société anonyme au capital de ~~260 776 600 F~~
Siège social : 3 rue Le Corbusier - Silic 232 - 94528 RUNGIS
RCS Créteil B 692 000 946

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 1996

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize. le 28 juin à 15 h 00, le conseil d'administration de CISI Holding s'est réuni dans les locaux du

Commissariat à l'Energie Atomique
31/33, rue de la Fédération à PARIS

sur convocation de l'Administrateur Délégué dans les fonctions de Président.

Sont présents :

• M. Pierre CHAVY	Administrateur
• La Société des Participations du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA-INDUSTRIE) représentée par M. Alain SALMON	Administrateur
• M. Phillippe BRAIDY	Administrateur
• M. Cyrille de MONTGOLFIER	Administrateur
• M. Paul HERMELIN	Administrateur
• M. Michel JALABERT	Administrateur

Assistent également à la réunion :

• M. Claude LACHAUX	Chef de la Mission de Contrôle du Commissariat à l'Energie Atomique
• M. Guy CANEVET	
• M. Gérard FRAISSENON	Secrétaire du Conseil
• M. Michel PACHKEVITCH	Direction Administrative, Financière et Juridique de CISI

Avant de passer à l'examen des points figurant à l'ordre du jour, Monsieur P. CHAVY informe les membres du Conseil, qu'en application des dispositions de la loi n° 84.834 du 13 septembre 1984, qui fixent à 65 ans la limite d'âge des Présidents des entreprises publiques, il se trouvait depuis le 20 juin dernier, démissionnaire d'office de ses fonctions d'Administrateur délégué dans les fonctions de Président tout en demeurant Administrateur de la société.

.....

Le Conseil d'Administration en prend acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de confier la Présidence de la séance à Monsieur A. SALMON qui accepte.

Monsieur A. SALMON constate que la totalité des administrateurs étant présents, le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 -

2 - Présidence de la société

3 -

4 -

5 -

oooooooooo

I -

II - PRESIDENCE DE LA SOCIETE

Monsieur A. SALMON passe la parole à Monsieur P. CHAVY qui explique au Conseil que pour permettre la désignation d'un nouveau Président, il convient que celui-ci soit au préalable coopté en qualité d'Administrateur de la société . Afin de permettre cette cooptation, Monsieur P. CHAVY présente donc sa démission de son mandat d'Administrateur à compter de ce jour.

le Conseil d'Administration prend acte de cette démission.

Monsieur M. JALABERT s'associe à Monsieur A. SALMON pour adresser à Monsieur P. CHAVY leurs remerciements pour le dynamisme dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions durant ces mois de présidence.

2.1 - <u>Cooptation d'un Administrateur</u>

Monsieur A. SALMON présente Monsieur Guy CANEVET déjà connu de la majorité des membres du Conseil, en rappelant les grandes étapes de sa carrière.

Il propose ensuite au Conseil de le coopter en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur P. CHAVY.
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide par 3 voix pour et 2 voix contre, de coopter à compter de ce jour Monsieur Guy CANEVET en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur P. CHAVY, démissionnaire.
Monsieur Guy CANEVET remercie le Conseil de la confiance qu'il vient de lui accorder, déclare accepter ce mandat et affirme satisfaire aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'Administrateur et n'être atteint par aucune mesure ou disposition susceptible de l'empêcher de remplir ces fonctions au sein de la société.

Conformément à la loi, cette cooptation sera soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale et, si celle-ci la ratifie, Monsieur Guy CANEVET demeurera Administrateur pendant la durée restant à courir du mandat de Monsieur P. CHAVY, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2000.

2.2 - <u>Nomination d'un Président Directeur Général - Définition de ses pouvoirs - Fixation de sa rémunération</u>

- <u>Nomination d'un Président Directeur Général</u>
 Monsieur A. SALMON rappelant le départ de Monsieur P. CHAVY atteint par la limite d'âge propose aux membres du Conseil de porter à la présidence de la société Monsieur Guy CANEVET qui a toutes les compétences requises pour l'exercice de cette fonction.

.....

Sur proposition de Monsieur A. SALMON, Président de séance, le Conseil d'Administration, par 3 voix pour et 2 abstentions, décide de nommer Monsieur Guy CANEVET en qualité de Président Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'Administrateur.

.....

- <u>Pouvoirs du Président Directeur Général</u>
 Le Conseil d'Administration, par 3 voix pour et 2 abstentions décide de conférer au Président Directeur Général les pouvoirs les plus larges pour assurer, dans le cadre des dispositions légales et statutaires, la Direction Générale de la société, agir en toutes circonstances au nom de celle-ci et la représenter dans ses rapports avec les tiers.

- <u>Autorisation donnée par le Conseil d'Administration au Président en matière de caution, aval et garantie.</u>
 Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide par 3 voix pour et 2 abstentions, Monsieur Guy CANEVET s'abstenant, de donner à son Président l'autorisation de fournir la caution, l'aval ou la garantie de CISI HOLDING au bénéfice de filiales contrôlées majoritairement par CISI HOLDING dans la limite de 20 MF pour une année.

- Fixation de la rémunération du Président Directeur Général
 Sur proposition du Président Directeur Général et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de confier à un comité composé de Messieurs A. SALMON et M. JALABERT, le soin de fixer la rémunération du Président.

III -

IV -

V -

Plus rien, n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et un Administrateur.

Extrait certifié conforme à l'original.

Le Président
Guy CANEVET

Un Administrateur